Unité de gestion de l'anguille :
Année : 20
Dénartement :

ANNEXE 3

Tableau des pêcheurs titulaires d'une autorisation de pêche de l'anguille

Non	Prénom	N°Autorisation	N° indentifiant SNPE/SNPL	Pêcheur amateur ¹	<u>-</u>	é,	- D	Stade de l'anguille ciblé A<12cm Aj Aa	Lot(s) ou secteur(s) de pêche	Engins utilisés		
					Pêcheur professionnel ¹	Domaine privé ¹	Domaine public ¹			Types	Nombre	Dimensions

Ce tableau est à renseigner par les services délivrant les autorisations.

Il doit être retourné chaque année à la Direction de l'eau et de la biodiversité (DGALN/DEB/SDPEM/PEM1) avant le 28 février de chaque année.

1 Indiquer la situation correspondante par une croix dans la case correspondante